

A3

## Promouvoir le traitement des micropolluants dans les STEP prioritaires



Pollutions domestiques

Type d'action :  
Connaissance et veille  
Investissements et  
travaux

Priorité 1



### Objectifs visés

1. Réduire les teneurs en micropolluants dans les eaux, sédiments et poissons, au regard des risques pour l'homme et l'environnement
4. Améliorer et maintenir la qualité écomorphologique, physico-chimique et biologique des rivières
9. S'assurer que les eaux du lac pompées aux captages respectent les normes d'eau potable
13. S'assurer que les concentrations en micropolluants retrouvés dans les poissons ne dépassent pas les normes en vigueur et assurer une veille sur les substances non normées

### Maîtres d'ouvrage

  Collectivités et délégués des services assainissement

### Enjeux

Les STEP retiennent efficacement les nutriments tels que le phosphore, l'azote et les composés carbonés. Elles n'ont pas la faculté de traiter des molécules organiques de synthèse plus complexes, liées notamment à l'utilisation de produits de consommation divers (cosmétiques, détergents, etc.) et de médicaments. Ces substances incomplètement ou non dégradées rejoignent donc le milieu naturel. Un certain nombre de ces substances sont détectées dans les eaux des rivières et du lac. La vigilance est donc de rigueur aux regards des enjeux pour la santé humaine et la vie biologique.

### Descriptif de l'action

1. Mieux connaître les substances susceptibles d'être présentes dans les eaux usées et d'arriver à la STEP
2. Définir et tenir à jour une liste de micropolluants prioritaires à rechercher en sortie de STEP et les analyser
3. Bien identifier les filières de traitement permettant efficacement de traiter les micropolluants (cf. Projet AMPERE en France, Stratégie MicroPoll en Suisse)
4. Définir des priorités en fonction de la sensibilité et de l'usage du milieu récepteur, la taille de la STEP, la nature des activités en amont et la concentration en micropolluants dans les effluents
5. Mettre en œuvre des techniques de pointe sur les STEP prioritaires
6. Pour les autres STEP, favoriser lors des rénovations, les filières de traitement les plus efficaces pour l'élimination des micropolluants
7. En fonction des filières de valorisation des boues:
  - Faire des analyses plus complètes adaptées aux activités raccordées sur les STEP (hôpitaux notamment)
  - Définir des procédés de traitement/stockage/élimination adéquats des boues

### Rôle de la CIPEL

Recommandations, sensibilisation, organisation colloques, plateforme d'échange, suivi analytique des eaux.



### Diagnostic

Actuellement, aucune STEP du bassin de la CIPEL n'est équipée pour éliminer les micropolluants. Des analyses effectuées en sortie de plusieurs STEP du bassin lémanique ont montré la présence de nombreux micropolluants, notamment des médicaments.

Les procédés de traitement actuels des stations d'épuration collectives ne permettent pas d'éliminer correctement les micropolluants, qui se retrouvent ensuite dans les milieux aquatiques.

Par ailleurs, l'adsorption des micropolluants dans les boues de STEP, dont l'épandage est possible sous certaines conditions en France et interdit en Suisse, nécessite un suivi de la qualité des boues afin de s'assurer de l'absence de contaminations des sols, eaux et cultures alimentaires.

### Leviers

-  Stratégie MicroPoll de la Confédération  
Modification en cours de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux pour équiper les STEP de dispositifs de traitement des micropolluants
-  Annexe X DCE sur les substances prioritaires  
Programme de recherche AMPERES (Cemagref)  
Plan National sur les Résidus de Médicaments dans l'Eau  
Décret du 08 décembre 1997 et arrêté du 8 janvier 1998 sur les teneurs en éléments traces métalliques des boues.  
Arrêté 22/06/2007 (déclaration des flux polluants de micropolluants pour les STEP > 100'000 EH)

### Indicateurs de suivi et objectif 2020

1. Evolution du nombre de STEP équipées en dispositifs de traitement des micropolluants
2. Abattement moyen des micropolluants dans les STEP équipées de traitement quaternaire et flux mesurés en sortie
3. Concentrations en micropolluants dans les cours d'eau du bassin lémanique, dans les eaux du lac, dans les organismes aquatiques (poissons, moules, etc.)

**Objectif 2020** : diminuer les teneurs